

3

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme COURTEILLE

47984

26 - Famille, Enfance, Prévention

Subvention d'investissement pour l'acquisition de nouveaux locaux pour l'Association pour l'action sociale et éducative à Saint-Malo

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 décembre 2013 relative au soutien à l'investissement des établissements de l'aide sociale à l'enfance avec le financement d'opérations de déménagement, de restructuration et de travaux visant à améliorer les conditions d'accueil des

jeunes et à assurer les mises aux normes de sécurité nécessaires ;

Expose :

L'Association pour l'action sociale et éducative (APASE) est autorisée par le Département à exercer 2 553 mesures d'actions éducatives à domicile sur l'ensemble du territoire départemental.

L'association a choisi de se déployer en Ille-et-Vilaine à partir de plusieurs antennes exerçant l'ensemble des missions sur leur territoire : Saint-Malo, Fougères, Redon et Vitré. Cette organisation permet ainsi la recherche de la meilleure cohérence avec les services du Département, une présence et implication dans la dynamique partenariale et un ancrage au plus près des publics pour optimiser accessibilité et visibilité.

Par courrier en date du 17 octobre 2022, la directrice générale de l'APASE, a présenté le plan pluriannuel 2023-2028 de l'association. Pour cette période, une seule demande de subvention en investissement est sollicitée au profit de l'antenne APASE de Saint-Malo.

Le projet d'acquisition de nouveaux locaux pour l'antenne de Saint-Malo :

L'antenne de Saint-Malo, créée en 1991, comprend les trois activités exercées par l'association : Enfance-famille, Protection juridique des majeurs et Accompagnement du handicap. Son effectif global est de 60 salariés, l'activité Enfance-famille en compte 24 dont 18 travailleurs sociaux, 2 psychologues, 2 chef.fes de services, 2 secrétaires.

L'activité est actuellement installée sur deux sites :

- Au 37 avenue des Comptoirs, l'APASE est propriétaire d'un pied d'immeuble de 400 m² (occupé par le service Protection juridique), et locataire d'un étage de 273 m² occupé par l'activité Enfance famille. Les deux services y partagent un accueil mutualisé et une salle de réunion d'une capacité de 20 personnes,
- Au 12 rue de la Maison neuve, l'APASE est locataire d'un rez-de-chaussée de 371 m² pour le service Accompagnement du handicap. Ce site comprend également une salle de réunion de 25 places, une salle multi-activité et deux boxes d'entretien : ces équipements sont mutualisés avec les services situés rue des Comptoirs.

Depuis sa création, le service Enfance-famille a connu une nette hausse d'activité. Le nombre de mesures éducatives exercées est passé de 223 en 1995 à 362 en 2021 soit une augmentation de 62 %. Les bureaux et espaces utilisés, actuellement d'une superficie de 345 m², sont devenus insuffisants pour permettre des conditions d'accueil correctes et notamment pour les enfants.

Pour illustrer l'exiguïté des locaux, sur les 12 bureaux du service Enfance-famille, 6 sont d'une surface de 15 m² et occupés par 3 salariés chacun. L'accueil du site, mutualisé avec le service Protection juridique, est inadapté : l'espace est très contraint, avec un croisement de publics différents qui ne convient pas à l'accueil des enfants.

Une réflexion menée collectivement en interne, priorisant la qualité d'accueil du public concerné, notamment les enfants, a permis à l'APASE de définir les besoins du service Enfance-famille, à savoir 15 bureaux dans une même unité de lieu de 200 m² environ répartis de la façon suivante :

- 2 bureaux avec espace d'entretien pour chacune des cheffes de services,
- 2 bureaux avec espace d'entretien pour les 2 psychologues,
- 10 bureaux permettant l'accueil des travailleurs sociaux, apprentis et stagiaires pour le travail de gestion administrative lié aux mesures,
- 1 bureau de secrétariat.

Il y a également un besoin de 5 salles de réunion, d'activité et d'accueil dont 3 boxes d'entretien adaptés à l'accueil des enfants, ainsi que des espaces communs pour les salarié.es pour une

surface globale de 300 m² environ.

Cela représenterait une surface totale d'environ 500 m² pour l'activité de la partie Enfance-Famille.

Sur le fondement de cette évaluation des besoins, l'APASE a contacté les bailleurs sociaux et agences immobilières ainsi que le service foncier de la Communauté d'agglomération de Saint-Malo, en vain depuis un an, que ce soit à la vente ou à la location.

Néanmoins, un projet de construction a été soumis par le groupe Kermarrec sur la zone « Parc Atalante » à l'entrée de Saint-Malo. Ce projet porte sur la construction d'un ensemble de 1 200 m² dont le service Enfance-famille de l'APASE pourrait louer ou acheter la surface nécessaire à ses activités, soit 500 m².

La localisation permettrait une accessibilité en transport en commun ainsi qu'un accès rapide par la 4 x 4 voies Rennes / Saint-Malo.

Le bâtiment prévu fait partie d'un ensemble de 3 immeubles de bureaux neufs avec parkings extérieurs. Cette acquisition sur plans permettrait d'adapter les locaux au plus près des besoins de l'activité.

Les travaux devraient débuter en septembre 2023 pour une livraison des locaux courant 2025.

Le 12 janvier 2023, le conseil d'administration de l'APASE a donné mandat au Bureau pour prendre les décisions nécessaires à l'aboutissement du projet de nouveaux locaux pour l'antenne de Saint-Malo.

Les éléments financiers :

L'association APASE sollicite une subvention d'investissement pour le projet d'acquisition de locaux pour l'antenne de Saint-Malo, à hauteur de 30 % du coût total du projet d'acquisition immobilière de 1 812 000 € (pour la part Enfance-famille), financé par :

- Subvention d'investissement du Conseil départemental (30 % du projet), 543 600 €
- Réserve de compensation de charges d'amortissement, 150 000 €
- Emprunt sur 20 ans, 1 118 400 €

Ce projet d'acquisition génère un surcoût de fonctionnement annuel de 70 000 € en moyenne sur la durée de l'amortissement du bien sur 20 ans, au lieu de 104 000 € / an si l'option d'une location était retenue pour ces mêmes locaux. Ce surcoût correspond aux charges de fonctionnement (assurances, charges de copropriété, l'entretien et la maintenance ainsi que les taxes foncières), aux charges d'amortissement et aux charges financières (intérêts d'emprunt).

L'association APASE sollicite ainsi une subvention d'investissement du Département pour financer 30 % du coût total de l'opération soit un montant de 543 600 €.

Le financement de ce projet est prévu au PPI 2023-2028 .

Décide :

- d'attribuer une subvention de 543 600 € à l'Association pour l'action sociale et éducative (APASE) détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'APASE, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de nouveaux locaux pour l'APASE à Saint-Malo, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231234

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation